

# Ostrum SRI Cash Plus

REPORTING MENSUEL

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - EXCLUSIVEMENT POUR LES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS OU NON PROFESSIONNELS INVESTIS DANS LE FONDS (1)

CLASSE D' ACTIONS : RE/C (EUR) - FR0010845065

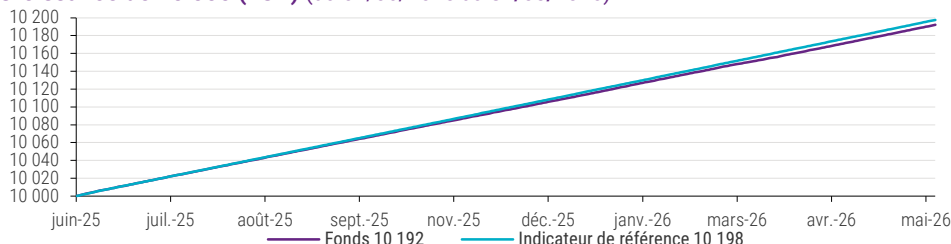
Mai 2026

## Politique d'investissement

- Fonds monétaire Court Terme à valeur liquidative variable suivant un processus d'investissement monétaire ISR (Investissement Socialement Responsable) et bénéficiant du label ISR de l'Etat français
- Cherche à rémunérer la trésorerie sur un horizon au jour le jour en investissant essentiellement dans des titres du marché monétaire court terme indexés aux taux 3 mois
- Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés (jusqu'à 100% de l'actif) et des émetteurs publics et assimilés, libellés en euro ou autre devise (risque de change systématiquement couvert)
- Maturité Moyenne Pondérée (WAM - Weighted Average Maturity) max de 60 jours et Durée de Vie Moyenne Pondérée (WAL - Weighted Average Life) max de 120 jours
- Titres éligibles selon la méthodologie "haute qualité de crédit" d'Ostrum AM, basée sur une recherche propriétaire et tenant compte des notations extra-financières
- Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.
- Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE
- Proportion minimale d'alignement taxonomie : 0%
- Proportion minimale d'investissements durables : 20%
- Classification SFDR : Art. 8

LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

## Croissance de 10 000 (EUR) (du 01/06/2025 au 31/05/2026)



Benchmark avant le 30/06/2021 : EONIA Capitalisé. Depuis le 30/06/2021 : ESTR capitalisé.

## PERFORMANCE ANNUALISÉE (EUR)

Période	Date de calcul	VL	Performance annualisée (%) *		
			Fonds	Indicateur de référence	Écart
1 semaine	25/05/2026	1 101,32	1,96	1,93	0,03
1 mois	03/05/2026	1 100,06	1,89	1,93	-0,04
3 mois	01/03/2026	1 096,53	1,86	1,94	-0,08
Début année	01/01/2026	1 093,13	1,86	1,93	-0,06
6 mois	30/11/2025	1 091,34	1,87	1,94	-0,07
1 an	01/06/2025	1 080,92	1,92	1,98	-0,05
3 ans	31/05/2023	1 009,49	2,96	3,02	-0,06
5 ans	31/05/2021	1 001,75	1,92	1,94	-0,02
10 ans	31/05/2016	1 018,19	0,79	0,77	0,02
Depuis le 02/01/1994	02/01/1994	612,31	1,83	2,01	-0,18

\* Pour les périodicités inférieures à 1 an, les performances annualisées sont calculées selon la méthode linéaire (base 360), et pour les périodicités supérieures ou égales à 1 an, selon la méthode actuarielle (base 365)

PERFORMANCE (%)	Fonds	Indicateur de référence
1 mois	0,15	0,15
3 mois	0,47	0,49
Début année	0,78	0,81
1 an	1,92	1,98
3 ans	9,13	9,32
5 ans	9,98	10,11
10 ans	8,20	7,93
Depuis la création	79,92	90,71

INDICATEURS DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du fonds (%)	0,02	0,12	0,23	0,22
Volatilité de l'indicateur de référence (%)	0,02	0,12	0,23	0,23
Tracking Error (%)	0,01	0,01	0,01	0,02
Ratio de Sharpe du fonds*	-2,83	-0,50	-0,11	0,11
Ratio d'information	-6,08	-5,31	-1,86	1,61

\* Taux sans risque : performance sur la période de l'EONIA capitalisé chaîné avec l'ESTR capitalisé depuis le 30/06/2021, si applicable. Données calculées sur un pas hebdomadaire.

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de mois)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	2,96	3,02
5 ans	1,92	1,94
10 ans	0,79	0,77
Depuis la création	1,83	2,01

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de trimestre)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	3,02	3,07
5 ans	1,84	1,86
10 ans	0,76	0,73
Depuis la création	1,83	2,01

Certaines performances plus récentes peuvent ressortir inférieures ou supérieures. La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont calculées sur la base de la VL (valeur liquidative) de la classe d'actions, et sont nettes de tous les frais applicables au fonds, mais ne comprennent pas les commissions de vente, les taxes ou les frais de l'agent payeur, et supposent que les dividendes éventuels sont réinvestis. Si ces commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'actions sera supérieure ou inférieure en fonction des écarts entre les commissions et les frais d'entrée. Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'actions inactives »), des simulations peuvent être réalisées à titre d'exemple sur la base d'hypothèses de gestion financière. Elles ne constituent pas un engagement contractuel de la part de la société de gestion et ne sauraient engager sa responsabilité. Les chiffres se réfèrent à des simulations de performances passées. Les performances passées simulées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

*Veuillez lire les notes complémentaires fournies en fin de document pour prendre connaissance d'informations importantes.*

(1) Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

## SPÉCIFICITÉS DU FONDS

### Objectif d'investissement

Réaliser une performance nette supérieure à l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), sur sa durée minimale de placement recommandée au jour le jour, en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG). En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

### Catégorie Morningstar™

EUR Money Market - Short Term

### Indicateur de référence

ESTR CAPITALISÉ

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

## CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Classification AMF	Fonds monétaires à VL variable CT
Forme juridique	SICAV
Création de la classe d'actions	02/01/1994
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépôt	CACEIS BANK
Devise	EUR
Heure limite de centralisation	13:00 CET J - 1
Actif net	EURm 15 476,6
Horizon d'investissement recommandé	Jour le jour
Type d'investisseur	Vente au détail

## CLASSES D' ACTIONS DISPONIBLES

Classe d'actions	ISIN	Bloomberg
RE/C (EUR)	FR0010845065	VALCXRE FP

## PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible Risque plus élevé

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque repose sur des données historiques.

La politique d'investissement du Fonds l'expose principalement aux risques suivants :

- Risque de perte en capital
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de taux
- Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

# Ostrum SRI Cash Plus

## Analyse du portefeuille au 31/05/2026



RÉPARTITION PAR TYPES D'INSTRUMENTS (%)	Fonds
Negotiable Commercial Paper	46,62
Certificats de Dépôt	29,32
Obligations	8,18
OPC monétaires	6,89
Prise en pension	2,59
Trésorerie et équivalents	6,40
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

en % de l'actif net

STRUCTURE FINANCIÈRE (%)	Fonds
Taux fixe	19,21
1J	1,68
2J-1S	5,20
1S-1M	8,52
1-2 M	2,77
2-3 M	1,17
3-6 M	0,00
6-9 M	-0,07
9M-397J	-0,07
Taux variable	64,58
Taux révisable	0,35
OPC monétaires	6,89
1-2 M	6,89
Prise en pension	2,59
Trésorerie et équivalents	6,39
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

en % de l'actif net

WAL / WAM	Années	Jours
WAL	0,21	76
WAM	0,01	4

NOTATION MOYENNE <sup>1</sup>
[A+ ; A]

RÉPARTITION PAR NOTATIONS LT / DURÉES DE VIE (WAL) (%)	1J	2J-1S	1S-1M	1-2M	2-3M	3-6M	6-9M	9M-397J	Total
AA	-	0,2	0,45	-	-	-	-	-	0,65
AA-	1,84	0,2	0,66	0,64	-	2,05	1,92	-	7,34
A+	2,58	1,3	2,90	4,62	5,91	9,25	5,96	1,17	33,69
A	0,66	0,4	1,60	2,93	0,84	1,32	1,02	1,17	9,93
A-	-	1,4	2,54	1,06	0,91	0,89	0,24	0,44	7,48
BBB+	1,20	2,7	6,71	1,46	0,03	0,09	-	0,05	12,23
BBB	-	0,5	1,71	0,94	0,66	1,22	0,51	-	5,57
BBB-	-	0,2	0,94	0,47	0,58	0,10	-	-	2,34
BB+	-	0,0	0,21	0,08	-	-	-	-	0,33
BB	-	0,0	0,01	-	-	-	-	-	0,05
Notation CT uniquement	2,79	0,1	0,73	0,39	0,49	-	-	-	4,53
OPC monétaires	-	-	-	6,89	-	-	-	-	6,89
Prise en pension	2,59	-	-	-	-	-	-	-	2,59
Trésorerie et équivalents	6,40	-	-	-	-	-	-	-	6,40
<b>Total</b>	<b>18,05</b>	<b>7,22</b>	<b>18,46</b>	<b>19,47</b>	<b>9,42</b>	<b>14,91</b>	<b>9,64</b>	<b>2,83</b>	<b>100,00</b>

en % de l'actif net

RÉPARTITION PAR NOTATIONS CT / DURÉES DE VIE (WAL) (%)	1J	2J-1S	1S-1M	1-2M	2-3M	3-6M	6-9M	9M-397J	Total
A-1+	0,48	1,73	3,75	2,72	3,86	10,19	4,83	0,09	27,65
A-1	7,38	0,97	1,68	5,47	3,71	2,42	4,07	2,25	27,95
A-2	1,20	3,31	10,95	3,84	1,37	2,20	0,74	0,49	24,10
A-3	-	0,25	0,62	0,47	0,44	0,10	-	-	1,88
B	-	0,07	0,20	-	-	-	-	-	0,27
ST1	-	0,16	0,29	-	-	-	-	-	0,46
ST2	-	0,16	0,67	-	0,03	-	-	-	0,86
ST3	-	0,08	-	-	-	-	-	-	0,08
ST4	-	-	0,08	0,08	-	-	-	-	0,16
Notation LT uniquement	-	0,48	0,21	-	-	-	-	-	0,69
OPC monétaires	-	-	-	6,89	-	-	-	-	6,89
Prise en pension	2,59	-	-	-	-	-	-	-	2,59
Trésorerie et équivalents	6,40	-	-	-	-	-	-	-	6,40
<b>Total</b>	<b>18,05</b>	<b>7,22</b>	<b>18,46</b>	<b>19,47</b>	<b>9,42</b>	<b>14,91</b>	<b>9,64</b>	<b>2,83</b>	<b>100,00</b>

en % de l'actif net

### Notation interne

Moins bonne note des deux meilleures, parmi celles fournies par les 3 agences de référence (avec prise en compte du rating émetteur, à défaut d'un rating titre). Les titres ou émetteurs ne faisant l'objet d'aucune notation par les Agences Moody's, S&P ou Fitch, peuvent faire l'objet d'une notation interne court-terme (ST1 : risque de défaut et volatilité très faible, ST2 : volatilité plus élevée mais risque de défaut très faible, ST3 : volatilité plus élevée mais risque de défaut faible, ST4 : détérioration attendue) par les équipes de Recherche Crédit de la Société de Gestion. Seuls sont éligibles aux portefeuilles monétaires les titres ou émetteurs bénéficiant des notations internes ST1 à ST4 et d'une notation long terme interne correspondant aux plus hautes qualités de crédit.

<sup>1</sup> En l'absence de scores propriétaires - définis par la recherche crédit Ostrum AM selon une méthodologie de notation interne -, ce sont les notations externes qui s'appliquent. Les scores Ostrum AM sont prospectifs à 3 ans et donnent une indication du niveau de risque de crédit de la société et de sa volatilité à travers le temps. Pour faciliter les comparaisons et permettre l'établissement de ratings moyens de portefeuilles, ces scores sont traduits en équivalent Agence S&P's. Pour rappel, conformément à la réglementation, tous les investissements présents dans les fonds monétaires ont été émis par des émetteurs dont la Haute Qualité de Crédit a été validée par Ostrum AM, conformément à sa procédure interne.

Source : Natixis Investment Managers Operating Services sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

### FRAIS

Frais courants	0,29%
Commission de souscription max	1,00%
Commission de rachat max	0,00%
Commission de surperformance	20,00%
Minimum d'investissement	-
VL (31/05/2026)	1 101,68 EUR

Les Frais courants comprennent les Frais de gestion et les Frais d'administration. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la définition en fin de document.

### GESTION

#### Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### Gestionnaire financier

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Acteur responsable (1), parmi les leaders européens (2) de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs et la prestation de services dédiés à l'investissement.

(1) Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : [www.unpri.org](http://www.unpri.org).

(2) IPE Top 500 Asset Managers 2020 a classé Ostrum AM, au 77e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2019. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

#### Siège social

Paris

#### Fondé

2018

#### Actifs sous gestion

444.9 USD / 388.2 EUR

#### (milliards)

(31/03/2026)

#### Gérants de portefeuille

LACOMBE Didier : a débuté sa carrière dans la finance en 1986, a rejoint Ostrum AM en 1986 ; BTS de Comptabilité et de Gestion des entreprises et diplôme de 3e cycle de l'ITM.

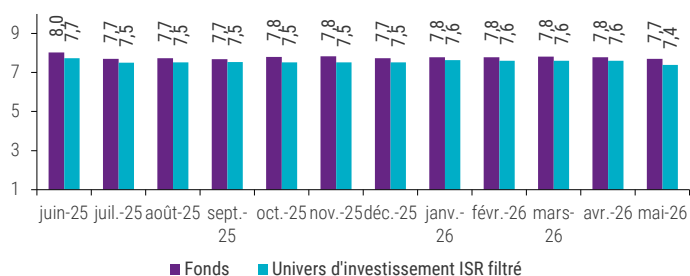
### INFORMATION

#### Questions sur le prospectus

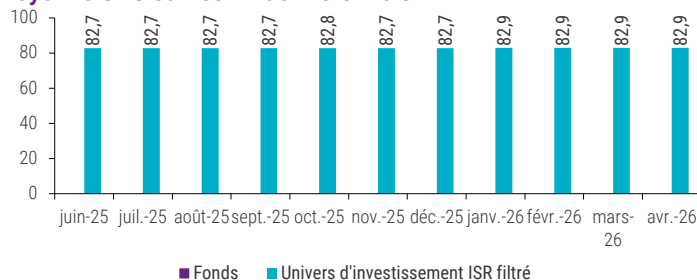
E-mail : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

### Méthode de la notation moyenne

#### Émetteurs privés - Évolution de la notation moyenne GREaT sur les 12 derniers mois



#### Émetteurs assimilés souverains - Évolution de la notation moyenne SDG sur les 12 derniers mois



### TAUX DE COUVERTURE

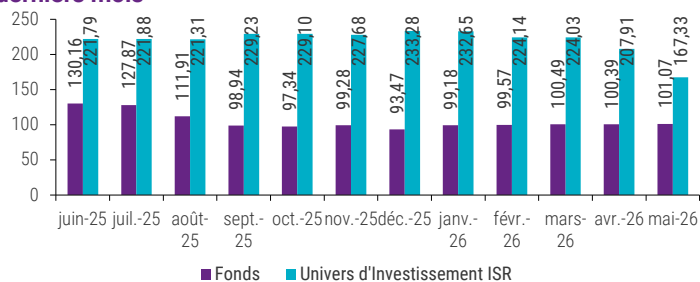
	GREaT	Émetteurs privés	Nombre d'émetteurs
Fonds	98%		122
Univers d'Investissement	98%		1 196

### DÉFINITION

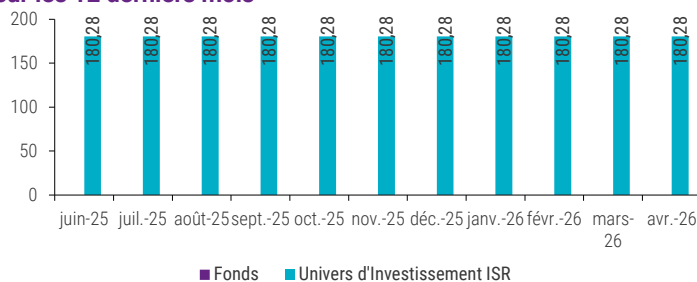
Type	Indicateur	Définition
Émetteurs privés	Notation extra-financière GREaT	<b>Notation extra-financière GREaT</b> : calculée sur la base d'une méthodologie externe, propriété de LBP AM. Analyse en 4 piliers (gouvernance responsable, gestion durable des ressources naturelles et humaines, transition énergétique, développement des territoires), utilisant autour de 60 indicateurs. La note 10 correspond à la plus forte qualité extra-financière et 1 la plus faible. Dans la mesure où cette méthode de notation repose sur un grand nombre d'indicateurs, il est possible que le portefeuille ne présente pas à tout moment une meilleure note que l'indicateur de référence.
Émetteurs assimilés souverains	Notation moyenne SDG 	<b>SDG Index</b> : publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung. Le SDG index pour les émetteurs souverains et assimilés : il s'agit d'un score numérique entre 0 et 100 : la meilleure note étant 100. Le SDG index suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies. Les Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre en 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1 - 17) sur le site internet de l'ONU : <a href="https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainabledevelopmentgoals/">https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainabledevelopmentgoals/</a> .

Pour en savoir plus sur l'approche que nous avons adoptée dans ce domaine, veuillez consulter le site internet suivant : <https://www.ostrum.com/fr/agir-en-tant-quinvestisseur-responsable>.

#### Émetteurs privés - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



#### Émetteurs assimilés souverains - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



### TAUX DE COUVERTURE

	Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> / millions de dollars de chiffre d'affaires)	Émetteurs privés	Nombre d'émetteurs
Fonds	100%		122
Univers d'Investissement	98%		1 196

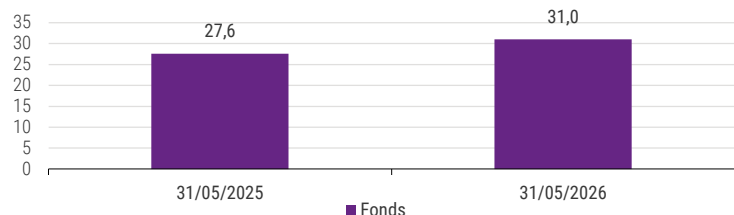
### DÉFINITION

Type	Indicateur	Définition
Émetteurs privés	Trucost - S&P	Nombre de tonnes de CO <sub>2</sub> pour 1 million de chiffre d'affaire émises par les Scopes 1,2 et 3 : - Le Scope 1 correspond aux émissions directement liées à l'activité des entreprises Exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites des fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses. - Le Scope 2 correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation. - Le Scope 3 correspond aux autres émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'une entreprise mais qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions du scope 3 comprennent donc plusieurs sources d'émissions indirectes dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.
Émetteurs assimilés souverains	Trucost - S&P	Volume de gaz à effet de serre émis en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> divisé par le PIB en millions de dollars.

Univers d'investissement filtré de 25% des émetteurs les moins bien notés de janvier 2025 à décembre 2025, puis filtré de 30% des émetteurs les moins bien notés de janvier 2026 à avril 2026. A partir de mai 2026, l'univers d'investissement ISR est 100% BBGB EURO AG CORP 1-3Y € (LECTREU Index).

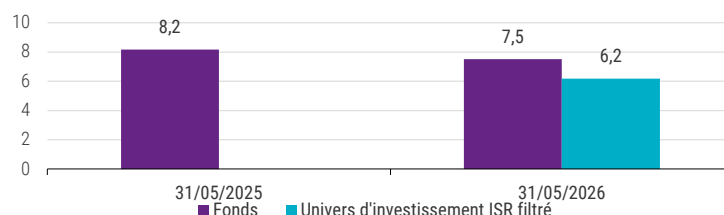
Source : Trucost - S&P : <https://www.spglobal.com/spdii/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

### Investissements durables (%)



Source : GSSS et MSCI

### Alignement sur la taxonomie de l'Union Européenne (%)

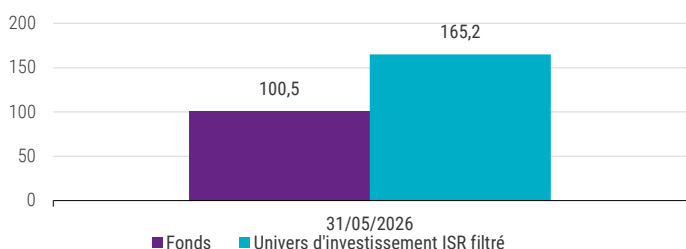


Source : MSCI

### Indicateurs de durabilité à surperformer

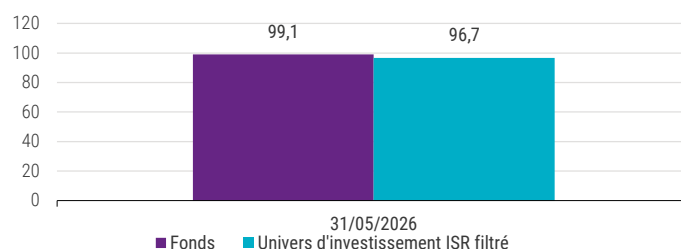
#### Émetteurs privés

#### Évolution de l'indicateur E : intensité carbone (CO<sub>2</sub> (MUSD)) (scope 1, 2 et 3)



Source : Trucost - S&P

#### Évolution de l'indicateur G : lutte anti-corruption (%)



Source : MSCI

#### Émetteurs assimilés souverains

#### Évolution de l'indicateur E : intensité carbone (CO<sub>2</sub> (MUSD)) (scope 1, 2 et 3)

#### Évolution de l'indicateur S : liberté d'expression (%)

Source : Trucost - S&P

Source : SDG

### OBJECTIFS

#### Les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds concernant la partie des émetteurs privés :

Ostrum AM intègre depuis de nombreuses années l'analyse des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son évaluation des sociétés, ce qui lui permet de financer et d'investir dans des entreprises qui contribuent à un développement durable et responsable. En prenant en compte les critères ESG, le fonds s'assure que ses choix d'investissement sont alignés avec des valeurs durables et des objectifs de long terme.

Les objectifs sur les 3 piliers « Emetteurs privés » sont les suivants :

Piliers	Definitions	Fournisseur
Environnement (E)	S'assurer que les entreprises dans lesquelles le fonds investi mettent en œuvre des pratiques environnementales visant à favoriser la transition vers une économie faible en carbone.	Trucost - S&P
Social (S)	S'assurer de la bonne représentation des femmes à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise dans le but de minimiser l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.	MSCI
Gouvernance (G)	S'assurer que les entreprises dans lesquelles le fonds investi adoptent des pratiques de gouvernance responsables.	MSCI

#### Les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds concernant la partie des émetteurs assimilés souverains :

Pour les émetteurs souverains et assimilés souverains (collectivités locales, agences garanties, agences supranationales), la notation extra-financière du fonds se fonde sur les Objectifs du Développement Durable, lesquels désignent les dix-sept objectifs établis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable.

L'objectif de cette évaluation réalisée par SDG index est d'aider chaque État à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action mais aussi à comprendre les défis et identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les ODD d'ici 2030.

Les objectifs sur les 3 piliers sont les suivants :

Piliers	Definitions	Fournisseur
Environnement (E)	S'assurer que les émetteurs souverains et assimilés souverains dans lesquels le fonds investi mettent en œuvre des pratiques environnementales visant à favoriser la transition vers une économie faible en carbone.	Trucost - S&P
Social (S)	S'assurer que les émetteurs souverains et assimilés souverains dans lesquels le fonds investi respectent et protègent l'ensemble des droits humains.	SDG Index
Gouvernance (G)	S'assurer que les émetteurs souverains et assimilés souverains dans lesquels le fonds investi soient responsables sur le plan fiscal, promeuvent la transparence et encouragent la coopération internationale.	MSCI + liste d'exclusion interne

Source : Trucost - S&P : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

Source : MSCI : <https://www.msci.com>

Source : SDG Index : <https://www.sdgindex.org/>

**Scope 1** : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

**Scope 2** : Émissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

**Scope 3 (amont)** : Autres émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'une entreprise mais qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'entreprise.

Les émissions du scope 3 comprennent donc plusieurs sources d'émissions indirectes dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

Univers d'investissement filtré de 30% des émetteurs les moins bien notés depuis janvier 2026

## COMMENTAIRE DE GESTION

## Conjoncture économique :

Lors de sa réunion du 30 avril, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés (taux de facilité de dépôt à 2%, taux «refi» à 2.15% et taux de facilité de prêt marginal à 2.40%) en dépit du choc pétrolier résultant du conflit opposant les USA et Israël contre l'Iran depuis le 28 février. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après 8 baisses en un an portant le total de celles-ci à 200bps, la BCE a opté pour la septième fois consécutive depuis juillet 2025 pour la stabilité de ceux-ci. Il convient de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Rappelons que le taux des opérations principales de refinancement correspond au taux des emprunts à une semaine réalisés par les banques auprès de la BCE tandis que le taux de facilité de prêt marginal est le taux des emprunts au jour le jour. La facilité de dépôt correspond au taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles placent leurs excédents de cash au jour le jour auprès de la banque centrale.

La durée du choc pétrolier provoqué par le conflit en cours au Moyen-Orient depuis trois mois accroît sensiblement la probabilité d'un resserrement monétaire de la Banque centrale européenne. Un scénario semblable avait conduit en 2022, dans le sillage du début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à un choc inflationniste historique (10,6% sur un an atteint en octobre 2022) que la BCE avait qualifié au début de «transitoire». Ainsi les marchés ont immédiatement intégré une forte prime de risque géopolitique sur le brut: le «brent», voisin de 71US\$/fin février veille du déclenchement des hostilités, a atteint 113US\$/baril fin mars et 126US\$/baril fin avril avant de se stabiliser vers les 92US\$ fin mai dans l'espoir de la conclusion d'un accord entre les Etats-Unis et l'Iran. Des scénarios de prix nettement plus élevés circulent si les perturbations devaient durer. L'enjeu pour l'institution était jusque-là de ne pas réagir au niveau actuel du prix du pétrole en tant que tel mais surtout d'éviter à terme que cette hausse ne se diffuse durablement à l'ensemble de l'économie. En effet, si la remontée des prix de l'énergie impacte instantanément l'inflation globale, elle risque surtout, plus le temps passe, de se transmettre progressivement à l'inflation sous-jacente via les coûts de production, les prix des biens et services et les salaires. Ce mécanisme, s'il s'accompagne d'une hausse durable des anticipations d'inflation, pourrait conduire à un désancrage des anticipations et à l'apparition d'effets de second tour. Dans ce contexte, la crédibilité de la BCE est en jeu. L'évolution de la politique monétaire dépendra de trois inconnues majeures. La première concerne la durée du conflit: un choc temporaire pourrait être ignoré par la BCE tandis qu'un choc prolongé renforcerait la nécessité d'une intervention. La deuxième tient à la situation des détroits stratégiques d'Ormuz et de Bab el-Mandeb, dont une fermeture durable amplifierait considérablement le choc d'offre énergétique. Enfin, la troisième inconnue réside dans l'ampleur des destructions affectant les infrastructures pétrolières, qu'il s'agisse des capacités d'extraction, de raffinage, de stockage ou d'exportation, car des dommages importants prolongeraient mécaniquement la hausse des prix. En définitive, la trajectoire de la BCE dépendra moins du niveau spot des prix pétroliers que de la persistance et de l'ampleur du choc énergétique. Un conflit long, accompagné de perturbations durables des routes maritimes et de dégâts significatifs sur les infrastructures, rendrait probable un biais restrictif de la politique monétaire. À l'inverse, une désescalade rapide et une normalisation des flux énergétiques limiteraient les pressions inflationnistes et permettraient à la BCE de conserver une posture plus attentiste. La période actuelle de «cessez-le-feu» est un peu un entre-deux.

Depuis le début du conflit, divers scénarios de marché successifs ont envisagé entre deux et quatre hausses de taux BCE d'ici la fin de l'année. De fait le Conseil des gouverneurs avait indiqué dès le 19 mars que l'inflation en zone euro serait de 2,6% en 2026 dans le scénario central, révision due notamment à des prix de l'énergie plus élevés «owing to the war in the Middle East» alors qu'en décembre il prévoyait pour 2026 et 2027 un léger passage de l'inflation au-dessous de 2%. Il avait aussi relevé sa prévision d'inflation core à 2,3% en 2026 précisément parce que la hausse des produits énergétiques commençait à se diffuser au-delà des seuls prix de détail. La BCE a cependant maintenu ses taux directeurs inchangés en avril après un vote à l'unanimité, estimant que les informations en sa possession étaient «insuffisantes» et qu'un nouveau délai de six semaines était nécessaire «pour évaluer le développement de la guerre». Christine Lagarde avait dit très clairement le 25 mars que la BCE devait identifier le moment où la hausse des coûts énergétiques se transmettrait à l'inflation générale via des effets indirects, des effets de second tour sur les salaires et un désancrage des anticipations d'inflation. Elle ajoutait qu'à mesure que l'écart à la cible devient plus ample et plus persistant, la probabilité pour une action monétaire deviendra plus forte. On peut penser que si le conflit était encore actif lors de la prochaine réunion de l'institution (11 juin), celle-ci procèdera à un premier relèvement de ses taux comme l'anticipait déjà les marchés.

En matière de croissance économique, rappelons qu'en 2025, l'économie de la zone euro avait fait mieux que résister puisque sur l'ensemble de l'année, elle avait enregistré une hausse de +1,5% nettement supérieure aux +0,9% de 2024 et +0,4% de 2023. Ces chiffres dépassaient même les prévisions de la Commission européenne qui tablait sur +1,3%. Les incertitudes mondiales en matière géopolitique et commerciale n'auront donc pas autant pesé qu'initialement craint. Toutefois en 2026, la guerre conjointe américano-israélienne contre l'Iran engagée fin février pourrait affecter sensiblement cette dynamique. Ainsi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a abaissé sa prévision de croissance pour la zone euro de 0,4% à 0,8% et a également revu à la baisse celles des deux plus grands économies du continent, l'Allemagne et la France, à 0,8%. De fait le PIB du Q1 2026 s'est établi à seulement +0,1% en rythme trimestriel (+0,2% au Q4 2025) et à +0,8% en glissement annuel (+1,2% au Q4 2025) matérialisant déjà un impact dû au seul premier mois (mars) du conflit. Pour ce qui concerne les anticipations d'activité, l'indice PMI S&P composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche à nouveau en baisse en mai à 47,5 contre 48,8 en avril, 50,7 en mars et 51,9 en février traduisant l'impact du conflit iranien sur l'économie de la zone euro reflété par un retour sous le seuil des 50 marquant la limite entre croissance et récession. L'indice PMI S&P du secteur des services ressort également en forte baisse en mai à 46,4 contre 47,6 en avril, 50,2 en mars et 51,9 en février repassant lui aussi sous le seuil des 50 que ni lui était pas arrivé depuis près d'un an. La bonne surprise provient de l'indice PMI S&P du secteur industriel qui arrive lui à se maintenir au-dessus du seuil des 50: 51,4 en mai contre 52,2 en avril, contre 51,6 en mars et 50,8 en février. Rappelons qu'il s'est situé sous les 50 pendant 37 mois consécutifs avec un plus bas à 42,7 en juillet 2023 avant que l'indice du mois d'août 2025 n'interrompe cette série en s'affichant brièvement à 50,7! La croissance de la zone euro semble donc devoir être déjà négativement impactée par les 3 mois du conflit moyen-oriental qui vient se surajouter à un environnement déjà complexe entre effort de remilitarisation, guerre commerciale USA-reste du monde, difficultés à trouver un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie, appréciation de l'euro par rapport au dollar et situation politique instable dans certains pays de la zone. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait touché son plus bas niveau depuis trois ans et demi grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1,7% en septembre 2024 avant de rebondir pour se situer moi après mois à nouveau au-dessus des 2%, cible de moyen terme de la BCE avant de retomber en dessous en début d'année: +1,7% en janvier et +1,9% en février. En revanche, depuis le début du conflit iranien, elle ne cesse de monter: celle de mars s'était déjà établie en forte hausse à +2,5% à raison de la flambée des prix de l'énergie, puis celle du mois d'avril poursuivait cette tendance haussière en s'affichant à +3%. Celle de mai s'affiche à nouveau en hausse à +3,2% et s'éloigne donc encore plus de l'objectif des 2% de la BCE. Plus inquiétant, l'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, est maintenant elle aussi impactée passant de +2,2% en avril à +2,5% en mai. Si le conflit iranien est toujours actif le 11 juin, nul doute que la BCE devrait réagir par une hausse de 25bps de ses taux directeurs. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il demeure à 6,3% en avril comme en mars et se situe donc toujours très proche de son plus bas niveau historique de 6,2% depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique. On ne peut que constater que le faible niveau de la croissance de la zone euro et les nombreuses annonces de fermetures d'usines de ces derniers mois n'ont toujours pas de traduction dans les chiffres du chômage.

Dans ce contexte, en mai, la moyenne mensuelle de l'Estér s'est affichée à +1,931% (+1,932% en avril), celle du swap 1 an OIS à +2,461% (+2,401% en avril) et celle de l'Euribor 3 mois à +2,226% (+2,175% en avril).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, début mars 2025, les annonces par D. Trump de fixation des tarifs douaniers sur des niveaux sans précédent («Liberation Day») avait déjà conduit à une forte remontée des taux obligataires de la zone euro (Bund 10 ans à 2,90% courant mars 2025). Puis en avril et mai, ces taux avaient largement reflué à raison d'anticipations d'un ralentissement économique global en réaction à cette guerre commerciale (Bund 10 ans à 2,45% au plus bas). Enfin ces taux avaient progressivement remonté sur le S2 2025, le Bund 10 ans terminant l'année à 2,85%. Après une baisse en janvier et février, le conflit initié par les USA et Israël contre l'Iran, par les anticipations de fort rebond de l'inflation à raison du renchérissement des prix des produits énergétiques, a eu pour conséquence une reprise de la hausse des taux obligataires les conduisant sur leurs plus hauts récents en avril avant une pause en mai. Ainsi le Bund 10 ans s'est-il replié 2,94% fin mai contre 3,10% fin avril (plus bas historique à -0,86% début mars 2020 et plus haut à +3,10% fin avril 2026). De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'est affiché à 3,35% fin mai contre 3,50% fin avril (plus bas historique à -0,02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4,06% début octobre 2023) ainsi que celui du BTP italien 10 ans à 3,65% fin mai contre 3,85% fin avril (plus bas historique à +0,52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4,98% mi-octobre 2023). L'OAT 10 ans française aura elle aussi vu son rendement décroître de 3,70% fin avril à 3,55% fin mai. Dès lors le spread OAT/BUND aura spectaculairement déçu passant de +60bps fin avril à +61bps fin mai, soit près de plus bas du mois dernier depuis la dissolution de 2024 où il avait atteint +87bps (ce spread se maintenait auparavant voisin des +50bps).

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire! Mais le conflit russo-ukrainien suivi du revirement de politique monétaire de la BCE de 2022 et ses 450bps de hausse des taux ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. Cette hausse s'est par la suite accentuée avec la baisse des taux directeurs de 200bps qui a suivi jusqu'en juillet 2025 accompagnée du début de réduction de la taille du bilan de la BCE. Ainsi la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est-elle passée de +15,8bps en avril à +16,4bps en mai (plus haut à +25,6bps en mai 2020 et plus bas à -5,6bps en décembre 2021) et évolue donc sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation de la politique monétaire de la BCE et notamment le remboursement intégral des opérations TLTRO III achevé fin 2024, ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme. Cette appétence s'est encore accentuée avec le conflit iranien qui met les banques dans l'obligation d'augmenter les rémunérations offertes dans un contexte de montée de l'aversion au risque. On rappellera que cette même moyenne était voisine des +6bps en avril 2024!

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29,5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0,2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11,2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il a commencé à se replier pour repasser peu à peu à nouveau en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10,7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis cet écart est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO III fin 2024. Cet écart moyen est en hausse notable suite au conflit iranien passant de +9,5bps en janvier à +7,90% en février, à +10,5bps en mars, +12bps en avril et +11,2bps en mai.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a connu un plus haut récent à +85bps début avril 2025 consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump («Liberation days»). Depuis il avait enregistré une décline quasi-continue pour toucher un point bas à +50 courant janvier 2026. Suite au conflit iranien, il est depuis reparti à la hausse passant de +51bps fin janvier à +55bps fin février et +71,5bps fin mars. Paradoxalement il recule à +60bps fin avril puis à +53bps fin mai. L'accroissement du risque géo-politique iranien, les anticipations récessionnistes qui en découlent et une montée globale de l'aversion au risque aurait pu pousser les spreads de crédit à la hausse de même que le développement des infrastructures liées à l'IA. Tel n'est pas le cas. Le maintien des spreads de crédit sur des niveaux proches de leur plus bas pourrait avoir pour source une logique de flux, le marché primaire ayant été globalement au ralenti en mars et avril et mai

## Décisions prises pour la période :

Afin d'assurer une grande liquidité aux placements de ses investisseurs, la Sicav Ostrum SRI Cash Plus détient en permanence une majorité de ses actifs dont la maturité est inférieure à 3 mois.

Conformément à ses contraintes de gestion réglementaires, la Sicav fait l'acquisition de titres de durée de vie résiduelle ne pouvant excéder 13 mois.

La sélection de titres s'opère à partir d'une liste d'émetteurs de premier plan, perçus comme les plus solides. Il s'agit majoritairement de grandes banques de détail européennes et de titres d'émetteurs «corporates» dans un but de diversification sectorielle. La part de tels titres s'élevait à 27,50% à la fin du mois contre 29,00% le mois précédent.

Dans le contexte précédemment décrit, la Sicav s'est majoritairement portée acquéreur de titres à taux fixes de maturités inférieures à 1 mois et de titres indexés à l'ESTR au-delà. En effet, le contexte géopolitique rend désormais probable plusieurs hausses des taux de la BCE.

Dans ce cadre, la WAL de la Sicav s'affichait en fin de mois à 76 jours (74 jours précédemment). En ne tenant pas compte des options de remboursement anticipé au bénéfice de la sicav, la WAL s'établit à 89 jours. La WAM de son côté s'élève à 4 jours (contre 9 jours le mois précédent).

La part des actifs de durée de vie résiduelle excédant 3 mois était de 29.20% contre 26.60% le mois précédent.

Conformément à l'objectif de la Sicav, le process de gestion ISR sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 30% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories suivantes :

- Ainsi concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG s'affiche à 7.70 en fin de mois contre un minimum de référence à 7.40 (un score élevé étant meilleur selon l'échelle de notation de 1 à 10).

Parmi les autres indicateurs de cette catégorie d'émetteurs, l'intensité carbone était de 101.1 tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 167.3 pour l'intensité carbone moyenne de l'Univers d'Investissement initial (un nombre faible étant meilleur). Enfin, concernant le score de la politique anticorruption celui-ci était de 99.1% contre un minimum requis de 96.70% (un pourcentage élevé étant meilleur).

- S'agissant de la catégorie « Emetteurs souverains assimilés », la sicav ne détenait aucune exposition en fin de mois.

#### Explications de la performance :

Dans le contexte de marché précédemment décrit, les performances mensuelles annualisées des actions SI et I sont respectivement de +2.05% et de +2.02%, soit respectivement +12 pb et +9 pb par rapport à l'€STR. Dans le même temps, l'action R a progressé de +1.94% soit une surperformance de 1 pb face à son indice de référence (€STR capitalisé).

Sur un 1 an, la surperformance est de 11 pb pour l'action SI et de 8 pb pour l'action I. De son côté, l'action R dégage une sous-performance de -1 pb.

#### Stratégie mise en œuvre :

Pour les semaines à venir la Sicav va poursuivre, dans une optique prudentielle, la politique adoptée ces dernières semaines et privilégier les titres des émetteurs les plus solides et les indexations à taux variables sur les investissements supérieurs à 1 mois. Une vigilance accrue sera portée à la liquidité de la sicav dans un contexte marquée par une augmentation des incertitudes.

### Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)

Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

### Croissance d'une somme de 10 000

Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

### Indicateurs de risque

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.

L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.

Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.

Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.

Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.

L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille

Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.

R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds découlant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.

### Notation et catégorie Morningstar

Notation et catégorie Morningstar © 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (« Informations ») contenues dans ce document (1) incluent des informations confidentielles et exclusives de Morningstar, (2) ne peuvent pas être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas un conseil en investissement, (4) sont fournies uniquement à des fins d'information (5) ne sont pas garanties être exhaustives, exactes ou à jour et (6) sont tirées des données publiées du fonds à diverses dates. Les Informations vous sont fournies à vos propres risques. Morningstar n'est pas responsable des décisions de négoce, des dommages ou des autres pertes liées aux Informations ou à leur usage. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez pas de décision d'investissement autrement que sur le conseil d'un conseiller en investissement professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter comme diminuer. Les notations Morningstar s'appliquent aux fonds ayant un historique d'au moins 3 ans. Elles tiennent compte des commissions de souscription, du rendement sans risque et de l'écart type pour calculer pour chaque fond son ratio de rendement ajusté en fonction du risque (Morningstar Risk Adjust Return ou MRAR). Les fonds sont ensuite classés en ordre décroissant de MRAR : les 10 premiers pour cent reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles, les derniers 10 % reçoivent 1 étoile. Les fonds sont classés dans 180 catégories européennes.

### Indice de comparaison

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

### Allocation d'actifs

Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

**Frais :** Les « Frais courants » sont définis comme étant la somme des Frais de gestion et des Frais d'administration payés tous les ans par chaque Compartiment, autres que les impôts (comme la « Taxe d'abonnement ») et les charges relatives à la création ou la liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions. Les Frais courants ne dépasseront pas un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque Compartiment, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment à la section « Caractéristiques ». Les Frais courants payés par chaque Classe d'actions, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment, ne comprennent pas nécessairement toutes les charges relatives aux investissements de l'OPC (comme la Taxe d'abonnement, les frais de courtage et les charges relatives au remboursement de l'impôt à la source) qui sont payées par l'OPC. Sauf mention contraire dans la description d'un Compartiment, si les charges réelles annuelles payées par un Compartiment sont supérieures aux Frais courants applicables, la Société de gestion prendra en charge la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC. Si les charges réelles annuelles payées par chaque Compartiment sont inférieures aux Frais courants applicables, la Société de gestion conservera la différence et les charges correspondantes seront comptabilisées sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC.

### Statistiques sur le portefeuille d'actions (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des participations détenues dans le portefeuille. Le ratio cours/bénéfice est la moyenne pondérée des ratios cours/bénéfice des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/bénéfice d'une action est calculé en divisant le cours actuel de l'action par le bénéfice par action des 12 derniers mois. Le ratio cours/flux de trésorerie est la moyenne pondérée des ratios cours/flux de trésorerie des actions dans le portefeuille d'un fonds. Le ratio cours/flux de trésorerie mesure la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie et constitue une mesure de la liquidité et de la solvabilité. Le ratio cours/valeur comptable est la moyenne pondérée des ratios cours/valeur comptable des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/valeur comptable d'une entreprise est calculé en divisant le cours de son action par la valeur comptable par action de l'entreprise. Les actions ayant une valeur comptable négative sont exclues de ce calcul. Le rendement du dividende est le taux de rendement d'un investissement exprimé en pour cent. Le rendement est calculé en divisant le montant que vous recevez annuellement en dividendes ou en intérêts par le montant que vous avez dépensé pour acheter l'investissement.

### Statistiques sur le portefeuille d'obligations (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille. La durée mesure la sensibilité du cours d'un titre à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt. L'échéance moyenne est la moyenne pondérée de toutes les échéances des obligations dans un portefeuille, calculée en pondérant chaque date d'échéance par la valeur de marché du titre. La durée modifiée est l'inversement lié au pourcentage de variation du cours sur une moyenne pour une variation spécifique du rendement. Le coupon moyen correspond au coupon individuel de chaque obligation en portefeuille, pondéré par leur montant nominal. Le coupon moyen est calculé uniquement sur les obligations à taux fixe. Le taux de rendement actuariel (Yield To Maturity) reflète le rendement total d'une obligation si l'obligation est détenue jusqu'à l'échéance, en prenant pour hypothèse que tous les paiements sont réinvestis au même taux. Cet indicateur peut être calculé au niveau du portefeuille en pondérant le taux de rendement actuariel de chaque obligation par sa valeur de marché.

### Labels

**Label ISR** Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : - une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), - une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, - une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

### Commission de surperformance

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « J/J-1 », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

### Risques spécifiques

**Risque de perte en capital :** la valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

**Risque de contrepartie :** le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

**Risque de crédit :** (baisse de la valeur liquidative de l'OPC liée à un accroissement des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire à un défaut sur une émission), dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, distressed securities, arbitrage de convertibles, global macro notamment) peuvent être exposées aux risques. Les accroissements des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de taux :** dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, fonds de futures, global macro notamment) peuvent s'exposer positivement ou négativement sur les taux. Ces expositions, en fonction des variations des marchés de taux, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque est cependant limité par le recours à des stratégies décorrélées des principaux marchés de taux.

**Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières :** les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des 12 garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Fonds ne puisse pas rembourser la contrepartie).

**Risque de durabilité :** ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.

Veuillez vous référer au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Ostrum Asset Management, filiale de Natixis Investment Managers, est un gérant d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (N° GP18000014) et autorisé à fournir des services de gestion d'investissement dans l'UE.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La vente du fonds n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale. Natixis Investment Managers International ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir ou verser des commissions ou des rebais liés au fonds. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend de la situation ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut être sujet à changement. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions. Il appartient à chaque conseiller financier de veiller à ce que l'offre ou la vente d'actions de fonds soient conformes au droit national applicable.

**Le fonds ne peut pas être offert ou vendu aux USA, à des citoyens ou résidents des USA, ni dans aucun autre pays ou territoire où il serait illégal d'offrir ou vendre le fonds.**

Le présent document est fourni à titre d'information aux prestataires de services d'investissement ou autres Clients professionnels ou Investisseurs qualifiés uniquement et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur leur demande écrite. Le présent document ne doit pas être utilisé avec les Investisseurs particuliers. Il appartient à chaque prestataire de services d'investissement de veiller à ce que l'offre ou la vente de parts de fonds ou de services d'investissement de tiers à ses clients soit conforme au droit national applicable.

Veuillez lire attentivement le Prospectus et le Document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir. Si le fonds est enregistré dans votre juridiction, ces documents sont également disponibles gratuitement et dans la langue officielle du pays d'enregistrement sur le site Internet de Natixis Investment Managers ([im.natixis.com/intl/intl-fund-documents](http://im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)).

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de la documentation légale du site web ([im.natixis.com/intl/intl-fund-documents](http://im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)).

**Dans l'UE :** Fourni par Natixis Investment Managers International ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738, siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. **Allemagne :** Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland (enregistrée sous le numéro : HRB 129507). Siège social : Senckenberganlage 21, 60325 Frankfurt am Main. **Italie :** Natixis Investment Managers International Succursale Italiana (enregistrée sous le numéro : MI-2637562). Siège social : Via Adalberto Catena, 4, 20121 Milan, Italie. **Pays-Bas :** Natixis Investment Managers International, succursale néerlandaise (enregistrée sous le numéro : 000050438298), siège social : Amsterdam WTC, Zuidplein 36, WTC, Tour 1, 4ème étage, 1077XV Amsterdam, Pays-Bas. **Espagne :** Natixis Investment Managers International S.A., Sucursal en España (enregistrée sous le numéro : NIF W0232616C), siège social : Serrano n°90, 6th Floor, 28006 Madrid, Espagne. **Luxembourg :** Natixis Investment Managers International, succursale de Luxembourg (enregistrée sous le numéro : B283713), siège social : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. **Belgique :** Natixis Investment Managers International, succursale belge (enregistrée sous le numéro : 1006.931.462), Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

**En Suisse :** Fourni à des fins d'information uniquement par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, (enregistrée sous le numéro : CHE-114.271.882) Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau représentant à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zurich.

**Dans les îles britanniques :** Fourni par Natixis Investment Managers UK Limited qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (immatriculée sous le n° 190258) - siège social : Natixis Investment Managers UK Limited, Level 4, Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, Londres, EC4R 2YA. Dans les cas autorisés, la distribution de ce document est destinée à être faite aux personnes décrites ci-dessous : au Royaume-Uni : ce document est destiné à être communiqué aux professionnels de l'investissement et/ou aux investisseurs professionnels uniquement ; en Irlande : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; à Guernesey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Guernsey Financial Services Commission ; à Jersey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; dans l'île de Man : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Financial Services Authority de l'île de Man ou aux assureurs autorisés en vertu de l'article 8 de la Loi de 2008 sur les assurances.

**Dans le DIFC :** Fourni dans le DIFC et à partir de celui-ci par Natixis Investment Managers Middle East (Succursale DIFC), qui est réglementée par la DFSA. Les produits ou services financiers connexes ne sont offerts qu'aux personnes qui ont suffisamment d'expérience et de connaissances financières pour participer aux marchés financiers au sein du DIFC, et qui sont admissibles à titre de Clients professionnels ou de Contreparties de marché au sens de la DFSA. Aucune autre personne ne doit agir sur la base de ce document. Siège social : Unit L10-02, Level 10, ICD Brookfield Place, DIFC, PO Box 506752, Dubai, Émirats arabes unis.

**À Singapour :** fourni par Natixis Investment Managers Singapore Limited (NIM Singapore), siège social 5 Shenton Way, #22-05/06, UIC Building, Singapour 068808 (société enregistrée sous le numéro 199801044D) aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés aux fins d'information uniquement. NIM Singapore est réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour en vertu d'une licence de services relatifs aux marchés de capitaux pour mener des activités de gestion de fonds, et dispose du statut de conseiller financier exempté. La division Mirova (enregistrement du nom sous le numéro : 53431077W) et la division Ostrum (enregistrement du nom sous le numéro : 53463468X) font partie de NIM Singapore et ne sont pas des entités juridiques distinctes. Cette publicité ou publication n'a pas été examinée par l'Autorité monétaire de Singapour.

**À Taïwan :** Fourni par Natixis Investment Managers Securities Investment Consulting (Taipei) Co., Ltd., une entreprise de consultation en placement de valeurs mobilières réglementée par la Financial Supervisory Commission de la R.O.C. Siège social : 34F., No. 68, Sec. 5, Zhongxiao East Road, Xinyi Dist., Taipei City 11065, Taïwan (R.O.C.), licence numéro 2020 FSC SICE n° 025, Tél. +886 2 8789 2788.

**À Hong Kong :** Fourni par Natixis Investment Managers Hong Kong Limited aux investisseurs professionnels à titre d'information uniquement.

**En Australie :** Fourni par Natixis Investment Managers Australia Pty Limited (ABN 60 088 786 289) (AFSL No. 246830) et destiné uniquement à l'information générale des conseillers financiers et des clients wholesale.

**En Corée :** fourni par Natixis Investment Managers Korea Limited (société enregistrée auprès de la Financial Services Commission for General Private Collective Investment Business) aux distributeurs et investisseurs qualifiés à titre d'information uniquement.

**En Nouvelle-Zélande :** Ce document est destiné uniquement à l'information générale des investisseurs wholesale néo-zélandais. Il ne s'agit pas d'une offre réglementée au sens de la Loi de 2013 sur la conduite des marchés (FMCA) et elle n'est accessible qu'aux investisseurs néo-zélandais qui ont certifié qu'ils remplissent les conditions prévues par la FMCA pour les investisseurs wholesale. Natixis Investment Managers Australia Pty Limited n'est pas un prestataire de services financiers agréé en Nouvelle-Zélande.

**En Colombie :** Fourni par Natixis Investment Managers Internacional Oficina de Representación (Colombie) aux clients professionnels à des fins d'information dans la limite autorisée par le Décret 2555 de 2010. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document sont fournis exclusivement en dehors de la Colombie. Le présent document ne constitue pas une offre publique de titre en Colombie et s'adresse à moins de 100 investisseurs spécifiquement identifiés.

**En Amérique latine :** Fourni par Natixis Investment Managers International.

**Au Chili :** Esta oferta privada se inicia el día de la fecha de la presente comunicacion. La presente oferta se acoge a la Norma de Carácter General N° 336 de la Superintendencia de Valores y Seguros de Chile. La presente oferta versa sobre valores no inscritos en el Registro de Valores o en el Registro de Valores Extranjeros que lleva la Superintendencia de Valores y Seguros, por lo que los valores sobre los cuales ésta versa, no están sujetos a su fiscalización. Que por tratarse de valores no inscritos, no existe la obligación por parte del emisor de entregar en Chile información pública respecto de estos valores. Estos valores no podrán ser objeto de oferta pública mientras no sean inscritos en el Registro de Valores correspondiente.

**Au Mexique :** Fourni par Natixis IM Mexico, S. de R.L. de C.V., qui n'est pas une entité financière réglementée, un intermédiaire en valeurs mobilières ou un gestionnaire d'investissement au sens de la Loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (Ley del Mercado de Valores) et qui n'est pas enregistré auprès de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores (CNBV) ou toute autre autorité mexicaine. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document qui nécessitent un agrément ou une licence sont fournis exclusivement en dehors du Mexique. Bien que les actions de certains ETF puissent être cotées au Sistema Internacional de Cotizaciones (SIC), cette cotation ne constitue pas une offre publique de titres au Mexique, et l'exactitude des informations fournies n'a donc pas été confirmée par la CNBV. Natixis Investment Managers est une entité de droit français et n'est ni agréée ni enregistrée auprès de la CNBV ou de toute autre autorité mexicaine. Dans les présentes, toute référence à « Investment Managers » désigne Natixis Investment Managers et/ou l'une de ses filiales de gestion d'investissement, qui ne sont pas plus agréées ou enregistrées par la CNBV ou par toute autre autorité mexicaine.

**En Uruguay :** Fourni par Natixis IM Uruguay S.A. Bureau : San Lucar 1491, Montevideo, Uruguay, CP 11500. La vente ou l'offre de parts d'un fonds est considérée comme un placement privé au sens de l'article 2 de la Loi uruguayenne no 18627.

**Au Brésil :** Fourni à un professionnel de l'investissement spécifique identifié à titre d'information uniquement par Natixis Investment Managers International. Ce document ne peut être distribué qu'au destinataire indiqué. En outre, celui-ci ne doit pas être interprété comme une offre publique de titres ou d'instruments financiers associés. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Les entités référencées ci-dessus sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, société de portefeuille constituée d'une variété d'entités spécialisées dans la gestion et la distribution d'investissements dans le monde. Les filiales de gestion de Natixis Investment Managers n'exercent des activités réglementées que dans et à partir des juridictions dans lesquelles elles sont agréées ou détentrices d'une licence. Leurs services et les produits qu'elles gèrent ne sont pas offerts à tous les investisseurs dans toutes les juridictions.

Bien que Natixis Investment Managers estime que les informations fournies dans ce document sont fiables, y compris celles provenant de tiers, elle ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité desdites informations. Ne peut être redistribué, publié ou reproduit, en tout ou en partie.

**Aux États-Unis :** Fourni par Natixis Distribution, LLC, 888 Boylston St., Boston, MA 02199 pour les conseillers financiers américains qui traitent avec des investisseurs qui ne sont pas des U.S. Persons (au sens de la Regulation S prise en application de la Loi sur les valeurs mobilières de 1933) ou des personnes présentes aux États-Unis. Il se peut qu'il ne soit pas redistribué aux U.S. Persons ou personnes présentes aux États-Unis. Natixis Investment Managers comprend toutes les entités de gestion financière et de distribution affiliées à Natixis Distribution, LLC et Natixis Investment Managers International.

Ce document peut contenir des références à des droits d'auteur, des indices et des marques de commerce qui ne sont pas nécessairement enregistrés dans toutes les juridictions. Les enregistrements de tiers sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et ne sont pas affiliés à Natixis Investment Managers ou à l'une de ses sociétés liées ou affiliées (ensemble « Natixis »). Ces tiers propriétaires ne soutiennent, ne cautionnent ou ne participent pas à la fourniture des services, fonds ou autres produits financiers de Natixis.

L'information sur l'indice contenu dans le présent document provient de tiers et est fournie « telle quelle ». Toute utilisation de ces informations relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Chacune des entités tierces impliquées dans la compilation, le calcul ou la création d'informations sur les indices, exclut toute responsabilité (y compris, sans limitation, toute garantie d'originalité, précision, intégralité, actualité, non contrefaçon, qualité marchande et adaptation à un usage particulier) quant à ces informations.

La mise à disposition de ce document et/ou la référence à des titres, secteurs ou marchés spécifiques dans ce document ne constitue pas un conseil en investissement, une recommandation ou une offre d'achat ou de vente de tout titre, ou une offre pour une quelconque activité financière réglementée. Il est conseillé aux investisseurs d'examiner attentivement les objectifs, les risques et les coûts de tout investissement avant d'investir. Les analyses, les opinions et certains des thèmes et processus d'investissement qui sont mentionnés aux présentes reflètent les opinions de la(des) personne(s) concernées à la date indiquée. Ils sont, ainsi que les avoirs en portefeuille et les caractéristiques indiquées, susceptibles d'être modifiés et ne sauraient être interprétés comme ayant une quelconque valeur contractuelle. Rien ne garantit que les événements se dérouleront comme le prévoit le présent document. Les analyses et opinions exprimées par des tierces parties externes sont indépendantes et ne reflètent pas nécessairement celles de Natixis Investment Managers. La communication d'informations relatives aux performances passées ne garantit pas les performances futures.

Le présent document ne peut être redistribué, publié ni reproduit en tout ou en partie.

Tous les montants cités sont libellés en EUR, sauf mention contraire.

Natixis Investment Managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable.